

## **COMPTE RENDU de la REUNION de CONSEIL du 5 juillet 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 5 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Béatrice BARBÉ, Maire.

**Étaient présents : tous sauf Fabrice LEBORDAIS, excusé.**

**Secrétaire : Émilie GESLIN.**

### **URBANISME**

#### **Document d'urbanisme : droit de préemption urbain.**

Une commission se réunira le 29 août afin d'étudier les différents éléments nécessaires à l'établissement de ce droit.

### **LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE**

#### **Police municipale : sécurisation d'entrée de bourg.**

Afin de ralentir, de manière incitative, les véhicules entrant et sortant du bourg sur les axes principaux, il est envisagé d'acquérir un radar pédagogique. Compte tenu du coût de cette acquisition, la commune va se rapprocher des services de l'État afin de connaître les aides financières accordées pour ce type de projet.

### **FINANCES LOCALES**

#### **Décisions budgétaires : budget commune, décision modificative n°2.**

La commune de Senonnes est dans l'obligation de faire des écritures patrimoniales au sein de l'inventaire communal. Pour réaliser ces opérations, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041 en dépenses et en recettes pour un montant global de 2 809,03 euros.

<b>Section investissement</b>	
dépenses	recettes
2313/041 : 2 809,03 euros	2031/041 : 1155,00 euros 2033/041 : 1654,03 euros

**À l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.**

#### **Décisions budgétaires : budget commune, décision modificative n°3.**

En prévision des dépenses d'investissement nécessaires pour la création du parking rue Jean Boby et l'achat de matériel d'intervention sur la voirie, le conseil municipal valide les modifications suivantes :

Section investissement	
dépenses	dépenses
21318/700 : - 7300 euros	21578/350 : + 1300 euros 2113/21 : + 6000 euros

**À l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.**

**Fonds de concours : investissement communal 2018.**

**Madame le Maire** expose que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 11-06-2018, a attribué aux communes un fonds de concours à hauteur de 6 € par habitant afin de financer des dépenses d'investissement en 2018.

Il est précisé que ce fonds de concours est pour l'année 2018 (en lien avec la répartition de l'enveloppe 2018 du contrat de ruralité conclu avec l'État).

Le montant du fonds de concours pour la commune s'élève à 2052,00 euros.

Le fonds de concours doit financer un investissement réalisé en 2018 (quel que soit la nature de l'investissement) et ne doit pas dépasser 50 % du reste à charge pour la commune (reste à charge = investissement HT – subventions perçues).

**Madame le Maire** propose de solliciter le fonds de concours pour l'opération suivante :

⇒ **Sécurisation du bourg – création d'un parking rue Jean Boby.**

⇒ **Plan de financement :**

INVESTISSEMENT	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT
Travaux parking décaissement, empièchement, compactage	3 298,00 €	Fonds de concours CCPC	2 052,00 €
Travaux d'enrobé	8 200,00 €	Autofinancement	9 446,00 €
<b>Total investissement</b>	<b>11 498,00 €</b>	<b>Total financement</b>	<b>11 498,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- ⇒ **SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'opération citée ci-dessus,
- ⇒ **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

**Divers : tarifs de location de la salle communale.**

Le Conseil Municipal décide de revaloriser les montants de location appliqués aux salles communales du 8, rue de la Poste à compter de ce jour.

## GRANDE SALLE

Tarif	Commune	Hors commune
Journée jusqu'à 2 heures du matin	140,00 €	170,00 €
Week-end	200,00 €	240,00 €
Saint Sylvestre	200,00 €	240,00 €
Vin d'honneur ( manifestations, mariage, sépulture ...)	50,00 €	60,00 €
Forfait chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	30,00 €	
Location vaisselle	0,50 €	
Forfait ménage	30,00 €	
Activités sportives cotisation annuelle	100,00 €	
Caution restituée 1 semaine après l'état des lieux	400,00 €	
Acompte et assurance	30% à la réservation + attestation d'assurance	

## PETITE SALLE (réservée en semaine aux réunions)

Tarif	Commune	Hors commune
Du lundi au vendredi inclus	35,00 €	45,00 €
Week-end	35,00 €	45,00 €
Forfait chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	15,00 €	
Caution restituée 1 semaine après l'état des lieux	100,00 €	
Acompte et assurance	30% à la réservation + attestation d'assurance	

### Gratuité pour les associations de Senonnes.

Cette proposition de tarification est validée à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

## DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

### Aménagement du territoire : Réseau Très Haut Débit en Fibre Optique – Qualité de l'Adressage.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'identifier clairement les adresses des voies et habitations de la commune afin de faciliter non seulement l'installation de la fibre optique pour la mise en service du Très Haut Débit mais aussi les missions de services des secours, le travail de la Poste, des autres services publics ou commerciaux ainsi que la localisation

sur les GPS.

Il est donc proposé aux conseillers présents de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage de toutes les voies communales et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

**À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide cette proposition et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Aménagement du territoire : Réseau Très Haut Débit en Fibre Optique – Qualité de l'Adressage.**

L'élagage des plantations est indispensable au déploiement de la fibre optique. La loi Chassaigne du 07 octobre 2016 prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 mètre en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communications aériennes. Un contrôle sera effectué par un représentant de la commune et les propriétaires concernés avisés par courrier.

**Environnement : avis sur projet de réalisation et d'exploitation du parc éolien de Saint-Morand.**

Conjointement à l'enquête publique ouverte du 25 juin au 27 juillet 2018, par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2018 le préfet d'Ille-et-Vilaine sollicite l'avis du conseil municipal de Senonnes concernant la demande de réalisation et d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Martigné-Ferchaud et d'Éancé .

**À l'unanimité, le conseil municipal s'abstient d'émettre tout avis.**

**Environnement : projet éolien Senonnes-Saint Erblon.**

Suite à la présentation de la société Falck Énergies Renouvelables et de son projet d'implantation d'un parc éolien commun à Senonnes et Saint-Erblon, le conseil municipal décide de prendre des informations auprès des autres communes françaises ayant collaboré avec cette entreprise dans une situation similaire. Une délibération sera prise lors de la prochaine réunion de conseil qui se déroulera le mardi 17 juillet 2018.

**Environnement : Syndicat Mixte du Bassin du Semnon- inventaire des zones humides.**

Afin d'actualiser l'inventaire des zones humides effectué en 2013, le syndicat mixte du bassin du Semnon propose de compléter l'approche pédologique. Le coût financier de cet inventaire est pris en charge à 80% (60% Agence de l'Eau Loire-Bretagne-20% SBIS), reste 20% à la charge de la commune, ce qui représente environ 1600 euros. Avant de délibérer en ce sens, le conseil municipal décide de consulter Monsieur VERDIER de la Direction Départementale des Territoires afin de recueillir son avis.

**DIVERS :**

**Patrimoine : clocher de l'église.**

Le clocher de l'église nécessite des travaux conséquents compte tenu du mauvais état des charpentes et des planchers. Le devis proposé par l'entreprise SABIN de la Rouaudière s'élève à plus de 20 000,00 euros. Le financement d'une telle intervention est en étude pour les années à venir

**DIVERS : congés annuels.**

Afin de pallier à l'absence de l'agent technique en congé estival, les conseillers municipaux instaurent un planning d'arrosage des végétaux, du 4 au 24 août.